



Renvoyez un exemplaire à : Direction Générale des Finances Publiques
Service Tiers Déclarant
BP 3
59891 LILLE CEDEX 9

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT	Nom ou raison sociale ▶	PARFUMS DU SUD		
	Prénom ou complément de nom ▶			
	Complément d'adresse ▶			
	N°, type et nom de la voie ▶	12	Avenue Pasteur	
	Code postal, commune, CEDEX ▶	31700	BLAGNAC	

Date clôture exercice (JJ/MM) (sociétés soumises à l'I.S.)	31	12	Code Commune		N° SIRET	37867022800014	Code APE	5829C
---	----	----	-----------------	--	-------------	----------------	-------------	-------

ÉTABLISSEMENT DÉPOSANT LA DÉCLARATION DE RÉSULTATS						RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Nom ou raison sociale						DATE DE DÉPÔT JJ/MM/AAAA :		
PARFUMS DU SUD								
N°	12	Voie	Avenue Pasteur			SERVICE :		
Code postal						TELE TD		
31700						Identifiant :		
Commune						Mot de passe :		
BLAGNAC								
N° SIRET	37867022800014							

Totaux généraux des sommes versées (1)	4 - montant		5 - montant	6 - avantages en nature	7 - indemnités remboursement		9 - retenue à la source (domicile hors de France)
	9580						

(1) Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le présent imprimé ainsi que celles portées sur les intercalaires

PERSONNE À CONTACTER DANS L'ENTREPRISE : NOM M. DUPONT Tél. : 05 61 71 55 93
À BLAGNAC, le 03/01/2011 Signature :

REMARQUES

N'indiquez que les sommes supérieures à 600 euros par an et par bénéficiaire. (Bulletin officiel des impôts 13K-9-07)

En cas de déclaration néante, ne renvoyez pas cette déclaration.

Ce feuillet concerne toutes les sommes visées aux articles 240 et 241 du Code général des impôts, quelle que soit la qualité de ce dernier (salarié ou non de la partie versante). Si le bénéficiaire n'est pas connu, indiquer l'intermédiaire qui a perçu les rémunérations déclarées.

- **Zone 1 : Identification des bénéficiaires :**
- la ligne **NP** est réservée à l'identification des noms et prénoms pour les personnes physiques ;
- la ligne **RS** est utilisée pour l'identification de la raison sociale (entreprises et personnes morales).
- **Zone 2 : Adresse complète :** y compris le code postal. L'indication d'une boîte postale constitue un renseignement insuffisant pour les personnes domiciliées en France. Pour les adresses à l'étranger, porter après le code commune, le code INSEE du pays (s'il n'est pas connu 99999) et ajouter en clair le nom du pays.
- **Zone 3 : Profession et N° SIRET :** la profession du bénéficiaire est complétée du N° SIRET s'il est connu.
- **Zones 4 à 7 : Le Montant à déclarer** s'entend après déduction de la retenue à la source (bénéficiaires domiciliés hors de France) et, le cas échéant, TVA nette sur droits d'auteur comprise. Lorsque les bénéficiaires ne sont pas soumis à la TVA, les sommes sont déclarées nettes de taxe.
- **Zones 4 et 5 : Ventilation des sommes perçues :** en préciser la nature dans la case **Nat** sous la forme **H** : honoraires et vacations, **C** : commissions, **CO** : courtages, **R** : ristournes, **JP** : jetons de présence, **DA** : droits d'auteur, **DI** : droits d'inventeur, **AR** : autres rémunérations.
- **Zone 6 : Avantages en nature : case V** : valeur de l'avantage. **Case N** : lettre **N** (nourriture), **L** (logement), **V** (voiture), **T** (outils issus de NTIC), **A** (autres avantages).
- **Zone 7 : Indemnités et remboursements : case I** : montant, **case M** : lettre **F** (allocation forfaitaire), **R** (remboursement sur justification), **P** (prise en charge directe par l'employeur).
- **Zone 8 : TVA nette sur droits d'auteur :** pour les auteurs soumis au régime de la retenue de TVA, les parties versantes doivent indiquer le montant de la TVA nette versée au Trésor pour le compte de l'auteur.
- **Zone 9 : Retenue à la source, case M** : montant de la retenue, **case O** : lettre **R** si taux réduit, lettre **D** si dispense de retenue en vertu des conventions internationales.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP). Dans le cas où le nombre des imprimés qui vous est adressé serait insuffisant, vous pourriez vous procurer le complément à la DDFiP ou DRFiP dont dépend votre établissement ou les télécharger sur le site www.impots.gouv.fr.

